

ADDINSOFT

DATA
SCIENCE
MADE
SIMPLE

Formations : Conditions générales de vente

Conditions générales de vente des formations

Addinsoft – 40 rue Damrémont, 75018 Paris – Tél : 01.70.06.04.88 – training@xlstat.com



1. DEFINITIONS

Client : co-contractant de Addinsoft

Formation inter-entreprises : Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par Addinsoft ou en classe virtuelle.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par Addinsoft ainsi qu'en classe virtuelle.

Formation à distance : Formation à distance et réalisée en salle de classe virtuelle.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Addinsoft fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Addinsoft un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

4. FORMATION INTER-ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de Addinsoft étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Addinsoft se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Ouverture d'une session de formation

Addinsoft se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

5. FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Addinsoft. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Addinsoft se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

6. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Addinsoft offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

7. DEDIT OU ABANDON PAR LE CLIENT

Pour les formations inter-entreprise et intra-entreprise, en cas de dédit par le client à moins de 15 jours francs avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, Addinsoft facturera directement au client à titre d'indemnité l'intégralité du montant dû.

8. DEMATERIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de Addinsoft pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

9. FORMATIONS à DISTANCE

Addinsoft accorde au Client un accès en ligne au service de salle de classe virtuelle avec mise à disposition des supports de formation.

Accès aux formations

L'accès aux formations est géré par la plateforme de salle de classe virtuelle de Addinsoft. Le Client doit s'assurer que les participants ont accès à Internet et que son système informatique permette l'accès à la plateforme. Addinsoft ne peut être tenu responsable d'un problème d'accès venant de la connexion du client.

10. PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Addinsoft.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

11. REGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Addinsoft.

Conditions générales de vente des formations

Addinsoft – 40 rue Damrémont, 75018 Paris – Tél : 01.70.06.04.88 – training@xlstat.com



En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Addinsoft au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Addinsoft au premier jour de la formation, Addinsoft se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

12. INFORMATIQUES ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Addinsoft en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Addinsoft pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Addinsoft.

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Pour les formations inter-entreprises et les formations à distance

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation inter-entreprises restent la propriété exclusive de Addinsoft et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intra-entreprises et les formations à distance

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Addinsoft pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

14. RESPONSABILITE

Addinsoft pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à Addinsoft au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

15. FORCE MAJEUR

Addinsoft ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Addinsoft, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Addinsoft.

16. CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Addinsoft ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie.

17. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services Addinsoft en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services Addinsoft associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à l'adresse postale de Addinsoft. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Addinsoft aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

18. COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Addinsoft à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Conditions générales de vente des formations

Addinsoft – 40 rue Damrémont, 75018 Paris – Tél : 01.70.06.04.88 – training@xlstat.com



19. RENONCIATION

Le fait pour Addinsoft de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

20. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Addinsoft et ses Clients relèvent de la Loi française.

21. ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Addinsoft qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

22. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Addinsoft à son siège social au 40 rue Damrémont, 75018 Paris.